

Comment donner ?

■ Par prélèvement automatique (recommandé)

Il vous permet d'étaler votre don et offre à votre Église une rentrée d'argent régulière. Vous pouvez modifier ou interrompre vos dons à tout moment sur simple demande par courrier au service de l'Économat.

■ Par chèque

Remplissez le coupon-réponse et insérez-le avec votre chèque dans l'enveloppe ci-jointe. Vous pouvez également donner votre enveloppe au prêtre de votre paroisse.

■ En ligne

Pour un paiement facile et sécurisé, tapez <http://aixarles.catholique.fr/don/don-en-ligne>

■ Combien donner ?

Toute participation, aussi modeste soit-elle, est vitale pour l'Église d'Aix et d'Arles. À titre indicatif, les catholiques sont invités à participer, suivant leurs possibilités, au niveau de 1% de leurs ressources.

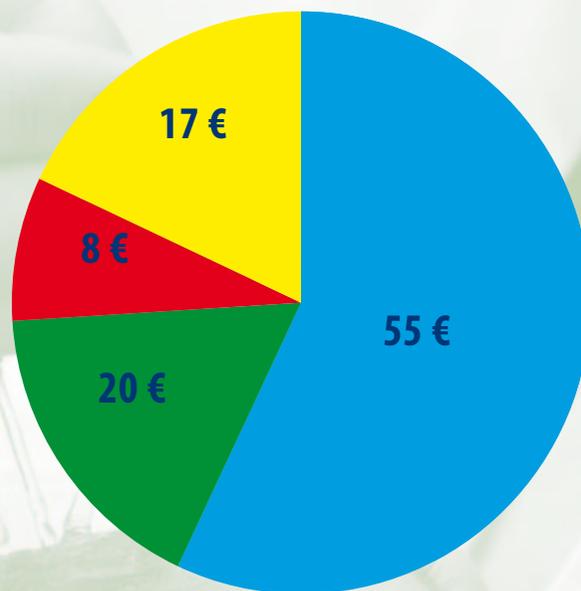
■ Réductions d'impôts

Si vous êtes imposable, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu.

Exemple : Si vous donnez 100 €, il ne vous en coûtera réellement que 34 €. Un reçu fiscal vous sera adressé au cours du 1^{er} trimestre 2014.

A quoi sert votre don ?

Répartition pour un don
au Denier de 100 € :



Lorsqu'un donateur fait un don de 100 euros pour le Denier, cette somme est répartie de la manière suivante :

- → 55 € pour la rémunération mensuelle des prêtres
- → 17 € pour la prise en charge des prêtres âgés
- → 8 € pour l'indemnité des religieuses et religieux
- → 20 € pour l'indemnité des laïcs

Pour information, les frais de collecte du denier représentent 2% du montant total des dons.

« Rappelez-vous que lorsque vous quitterez cette terre, vous n'emporterez rien de ce que vous avez reçu, uniquement ce que vous avez donné ».

St François d'Assise

L'ÉGLISE CATHOLIQUE



DE



DENIER



*Je reçois,
je donne,
je partage*

vos dons
font vivre l'Église

La lettre de notre Archevêque

■ M^{gr} Christophe Dufour



Chers amis,

En cette « Année de la Foi » proposée par le Pape Benoit XVI, je vous invite tout d'abord à raviver en vous cette force intérieure qu'est la foi, ce don que Dieu, Père, Fils et Saint Esprit, nous a fait pour vivre son Évangile. Pour nous aider dans

cette démarche, Benoit XVI nous rappelle régulièrement et avec force la nécessité de redécouvrir « la joie et l'enthousiasme renouvelé de la rencontre avec le Christ ».

Comme préconisé dans la « Lettre pastorale » diffusée en octobre dernier et disponible dans toutes les paroisses du diocèse, j'invite chaque baptisé à redécouvrir la foi de son baptême en méditant assidûment, si possible en famille, le Symbole des apôtres (« Je crois en Dieu ... »). De nombreuses démarches pour approfondir votre foi vous seront donc proposées cette année, et en particulier des pèlerinages, notamment sur les lieux provençaux rappelant nos racines chrétiennes : aux Stes Maries-de-la-Mer, à Arles, à Tarascon, à St-Maximin et en bien d'autres lieux nous conduisant aux sources de la foi.

Dans ce contexte, je ne doute pas que vous serez, particulièrement cette année, sensible à notre appel du Denier de l'Église qui trouve lui-même son origine dans l'Évangile : « Donnez et vous recevrez : une mesure bien pleine... car la mesure dont vous vous servez pour les autres servira aussi pour vous » (Luc, 6, 36-38).

D'avance je vous en remercie.

Que Dieu, Père, Fils et Saint Esprit, vous bénisse et vous conduise joyeusement sur ce beau chemin de la foi.

Christophe Dufour
Archevêque d'Aix et Arles

Témoignages de donateurs

■ Je donne

Martine de St-Martin de Crau

« Je donne, je donne de mon temps à l'Église dans différentes activités et au denier de l'Église. Je me sens engagée dans l'Église et pour moi c'est un devoir d'aider les autres.

Je donne de mon temps pour que l'Église accomplisse sa mission de participation au soutien des malheureux et des plus démunis, pour l'aider à donner du sens aux événements de notre vie.

Je donne au denier pour que l'Église accomplisse sa mission d'annonce de l'Évangile, pour participer à l'administration de l'ensemble de nos prêtres, séminaristes, religieux(ses), maisons diocésaines, foyers de prêtres âgés...

Nous catholiques, nous nous devons de répondre présents à ces appels de dons. »

■ Je reçois, je partage

P. Wauquier, curé de Miramas et d'Entressen

« La ville de Miramas n'est pas la cité de notre Diocèse la plus riche pour le revenu moyen par habitant.

Cependant dans la vie des quartiers et la vie associative, il y a des talents, une vraie solidarité qui s'exprime. VIVRE LE PARTAGE se traduit dans les petits gestes de la vie quotidienne, dans les actions portées ensemble pour soulager les misères et les projets. Au cœur de tous ces réseaux de nombreux chrétiens s'investissent. Ils sont le visage d'une Église qui partage et s'engage au nom de la foi en Jésus à servir nos frères et sœurs en humanité. Une équipe « Secours et Solidarité » se met en place pour faire face à des situations d'urgence.

Vous aussi pouvez vivre le partage, en participant à la collecte du DENIER DE L'ÉGLISE, c'est le soutien financier : pour les prêtres et les permanents de l'Église dans la mission sur notre terre de Provence. Soyez assurés, chers donateurs de notre prière et de notre profonde reconnaissance. »



OUI, je réponds, voici mon Denier

Coupon à compléter et à remettre
dans l'enveloppe-réponse ci-jointe

APPEL 2013
N° National d'émetteur 402 051

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
C.P. [] [] [] [] [] Ville :
Courriel :

■ J'opte pour le prélèvement automatique
■ J'actualise mon prélèvement automatique

Je joins un RIB. J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier :

chaque mois trimestre semestre année
 20 € 50 € 100 € 500 €
 autre : €

Date :

Signature :

Vous pouvez interrompre le prélèvement à tout moment par simple lettre à l'Économat Diocésain : 7, Cours de la Trinité - CS 70782 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1

➔ Je joins un chèque bancaire

à l'ordre de l'Association Diocésaine, paroisse de :
 20 € 50 € 100 € 500 €
 autre : €

➔ Je choisis le don en ligne sur le site diocésain

<http://aixarles.catholique.fr/don/don-en-ligne/>

Un reçu fiscal vous sera adressé au cours du 1^{er} trimestre 2014

.....
Informatique et libertés : en application de l'article L27 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant en vous adressant à l'Archevêché. NOUS NOUS ENGAGEONS A CONSERVER CONFIDENTIELLEMENT CES DONNEES ET A NE PAS LES CEDER A UN ORGANISME EXTERIEUR.